

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical  
du 28 février 2022

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1085	21	16	2	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **Lundi 28 février 2022 à 14h30 à SAINT-LO**, à la Maison du Département (salle AUDIO 2) sur convocation du 18 février 2022.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS

**PRESENTS**

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

en présentiel

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton de Bréhal, Président du SMEL

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du SMEL

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

en visio

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quetteville-Sur-Sienne

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton de Granville

Délégués des EPCI titulaires

en présentiel

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

en visio

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du SMEL

M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes de Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin

Délégués des EPCI suppléants

M. Christophe GILLES, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Mme Sophie JULIEN-FARCIS, Communauté de communes Granville Terre et Mer

**EXCUSES**

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados titulaires :

M. Thierry LETOUZE, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI titulaires :

M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

09 MARS 2022

Accusé de réception en préfecture  
050-255001745-20220228-1085-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2022  
Date de réception préfecture : 08/03/2022

## Programme INdiGO : INnovative fishing Gear for Ocean

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N° 999 du 25 septembre 2019 autorisant la sollicitation d'aides publiques pour la réalisation du programme INdiGO ;

Vu la délibération N°1011 du 28 janvier 2020 décidant la création d'un poste de technicien de catégorie B en contrat à durée déterminée d'une durée de 2 ans, pour assurer les missions du programme INdiGO retenu par le comité de sélection INTERREG ;

Vu la délibération N° 1015 du 28 janvier 2020 relative à la décision de créer un poste d'agent technique en appui au chef de projets pôle pêche, en contrat d'accompagnement aidé par l'Etat ;

Vu le rapport du 28 février 2022 préalablement transmis aux membres du comité explicité en séance,

Considérant les objectifs d'INdiGO pour le développement de produits innovants de types engins de pêche biodégradable en milieu marin en fin d'utilisation ;

Considérant les missions, nécessitant la création d'un poste d'agent de maîtrise (2<sup>ème</sup> échelon) en contrat à durée déterminée, soient :

- Dresser un bilan de la situation actuelle concernant l'utilisation du plastique dans l'industrie de la pêche et de l'aquaculture ;
- Identifier les filières de recyclage et d'élimination des engins de pêche ;
- Tester des prototypes en bioplastique pour la pêche et l'aquaculture en conditions réelles d'utilisation ;
- Le suivi du projet dans sa globalité,

Considérant le besoin d'un poste en contrat de projet et son coût annuel chargé de 33 000 euros pouvant être financé au titre de la subvention FEDER dédiée à la poursuite du programme INdiGO

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- autorise la création d'un poste d'agent de maîtrise au 2<sup>ème</sup> échelon en contrat à durée déterminée de 16 mois, dans le cadre d'un contrat de projet.

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET



Accusé de réception en préfecture  
050-255001745-20220228-1085-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2022  
Date de réception préfecture : 08/03/2022